

Le vingt cinq octobre mi lhuit cens vingt cinq _____ 47

après trois publications de Bans de Mariage faites au prône de la Messe paroissiale les trois Dimanches précédents immédiatement la date des présentes entre Pierre Eusebe Muice fils majeur de Jean Muice & de Marguerite Robichau de cette Paroisse d'une part & entre Scholastique Boutier fille

M. mineure de Jean Boutier & d'Anne Marguerite Dousset
Pierre aussi de cette Paroisse d'autre part sans qu'il se soit recon
Eusebe tre aucun obstacle opposition ou empêchement quelconque ex
Muice cepté l'empêchement de consanguinité au 3^e degré pur
& duquel dispense leur est accordée de la part de l'autorité des
Scholastiq. Supérieurs légitimes, Servatopure. je Prêtre soussigné ai
Boutier 24 reçu le mutuel consentement de Mariage des dites parties &
leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selon les rites &
cérémonies de l'église catholique ainsi qu'elles sont prescrites
dans le rituel du diocèse de Québec avec l'agrément & le con-
sentement des Parents respectifs des parties ont été présents &
témoins Ledit Jean Muice père de l'épouse, Joseph Mathurin
Dousset oncle de l'épouse Frederic Bourque, Jean Félix Bou-
tier frère de la Mariée & beaucoup d'autres personnes de
la Paroisse Cyrille pottier Sigogne

Le vingt six octobre mil huit-cens

B. vingt cinq j'ai supplié les cérémonies du Baptême à Anne
Anne née le 27 de Mars dernier enfant légitime de Luc Muice & de
Muice Marguerite LeBlanc de cette Paroisse Le Parain a été Celestin
58 Robichau & la Maraine a été Marie Ludivine Robichau femme
Basile LeBlanc & Sour du Parain La mère présente
m'a déclaré que vu mon absence elle avait fait ondoyer
son enfant par Joseph Babin surnommé Nadiou Sigogne

Le vingt Sept octobre mil huit-cens vingt cinq j'ai

supplié les cérémonies du Baptême à Marie Anne Surnommé
B. Fire enfant naturel de Vinz allen née le 24 Avril dernier
Marie & délivré entre les mains de Joseph LeBlanc par autorité publique
Anne présentée pour le Baptême par Rosalie Muice femme dudit Joseph Le
Fire Blanc laquelle m'a déclaré que vu mon absence autems qu'il se sont
chargés de l'enfant ils l'avaient fait ondoyer par Joseph Babin Sur-
nommé nadiou; Le Parain a été Basile LeBlanc & la MARRAINE a
été Marie Ludivine Robichau femme du parain Le père & la
mère no uveau & le parain & la MARRAINE de cette Paroisse
Sigogne